

Coronavirus et réunions du CSE



Toutes les réunions du CSE peuvent se tenir par visioconférence ou téléphone

Que doit garantir l'employeur ?



Ordre du jour établi avec le secrétaire



Convocation 3 jours à l'avance (8 jours pour le CSEC)



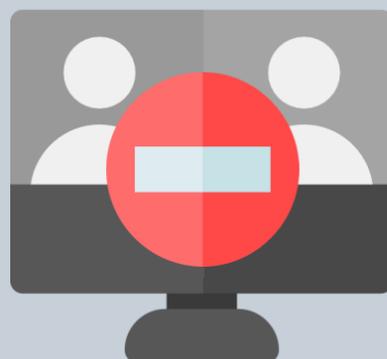
Moyens techniques satisfaisants



Identification des participants



Retransmission continue et simultanée des délibérations



Suspension de séance si panne technique pour l'un des membres



Maintien des règles habituelles de vote



Confidentialité des votes à bulletin secret